

Au quatrième trimestre 2012, le repli de l'emploi amorcé au début de l'année s'accroît. Les effectifs salariés du secteur privé sont en recul de 0,25 % après avoir connu une baisse de 0,15 % au premier semestre et une diminution équivalente au troisième trimestre. Sur un an, l'emploi diminue de 0,5 % (soit 94 000 pertes nettes d'emploi).

Le salaire moyen par tête (SMPT) augmente à un rythme légèrement inférieur à celui des trois trimestres précédents (+ 0,4 % après + 0,5 % aux deuxième et troisième trimestres). Sur un an, il progresse de 2,1 %.

Au total, la masse salariale augmente seulement de 0,2 % au quatrième trimestre 2012, confirmant le ralentissement observé depuis le début de l'année. Sur un an, son rythme de progression s'établit à 1,7 %, alors qu'il était de 3,5 % un an plus tôt.

Dans l'industrie, l'emploi salarié continue de reculer. Il diminue de 0,3 % ce trimestre, après des rythmes de - 0,2 % depuis le début de l'année. Sur un an, les effectifs reculent ainsi de 0,9 %.

Dans la construction, la baisse de l'emploi s'amplifie : - 0,7 % au quatrième trimestre après - 0,2 % au trimestre précédent. Sur un an, le repli est de 1,5 %.

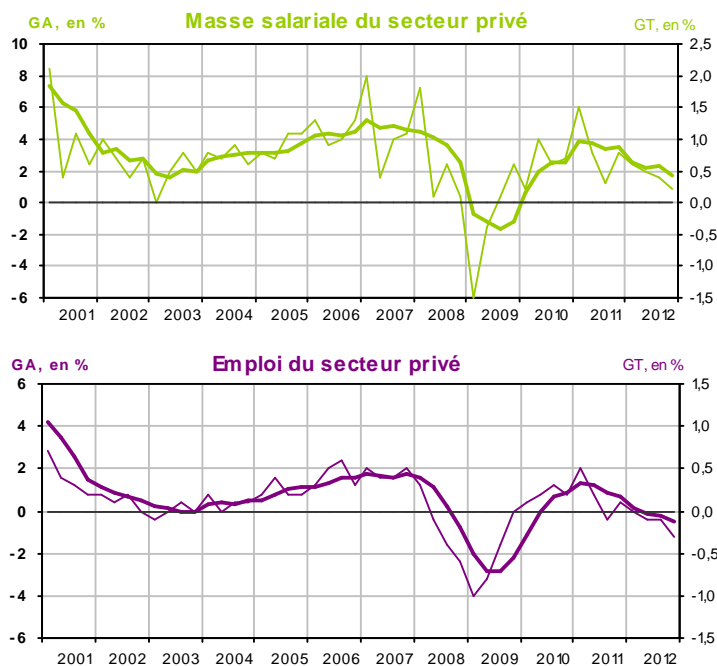
Dans le secteur tertiaire, le recul entamé au troisième trimestre se confirme au quatrième trimestre 2012 (- 0,1 % aux deux trimestres). Cette évolution résulte notamment de la poursuite de la baisse de l'emploi intérimaire (- 3,0 % au quatrième trimestre, soit - 11,6 % sur un an). De plus, le tertiaire hors intérim, qui enregistrait encore des hausses d'effectifs au trimestre précédent (+ 0,1 %), ne crée plus d'emploi ce trimestre (- 0,0 %).

Les pertes d'emploi les plus fortes se situent ce trimestre dans les secteurs de l'immobilier (- 1,1 %), des arts et spectacles (- 0,4 %), ainsi que du commerce (- 0,2 %). A l'inverse, des hausses sont enregistrées dans les secteurs de l'action sociale (+ 0,4 %) et de la restauration (+ 0,2 %). En outre, les secteurs de la santé et de l'éducation, traditionnellement peu sensibles à la conjoncture, voient leurs effectifs marquer le pas (- 0,0 % et - 0,1 %).

Au niveau régional, la plupart des régions enregistrent des pertes d'effectifs sur un an, avec des baisses plus importantes dans les régions du nord-est. En revanche, l'emploi continue de progresser, en rythme annuel, dans les Dom, en Corse, Midi-Pyrénées et Ile-de-France.

LA MASSE SALARIALE ET L'EMPLOI DU SECTEUR PRIVÉ AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2012

Graphique 1 : Glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et de l'emploi du secteur privé



Source : Acooss-Urssaf

Tableau 1 : Masse salariale et emploi du secteur privé au quatrième trimestre 2012

	En niveau 2012 T4	Glissement trimestriel (en %)					Glissement annuel au 4 ^{ème} trimestre 2012 (en %)
		2011 T4	2012 T1	2012 T2	2012 T3	2012 T4	
Masse salariale (en Md€)	129,1	0,8	0,6	0,5	0,4	0,2	1,7
Emploi fin de trimestre (en millions)	17,8	0,1	-0,0	-0,1	-0,1	-0,3	-0,5
Emploi moyen (en millions)	17,8	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,2	-0,4
Salaires mensuels moyens par tête (en €)	2 410	0,8	0,6	0,5	0,5	0,4	2,1
Indice des prix à la consommation hors tabac		0,8	0,9	0,1	0,0	0,2	1,2

Sources : Acooss-Urssaf ; Insee – Indice des prix

Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents (encadré).

Au quatrième trimestre 2012, la masse salariale augmente de 0,2 %, ce qui confirme le ralentissement observé depuis le début de l'année (*graphique 1 et tableau 1*).

La réduction des rythmes d'évolution conduit à un glissement annuel de la masse salariale de + 1,7 % ce trimestre, niveau le plus bas enregistré depuis juin 2010. En moyenne annuelle la masse salariale a progressé de 2,2 % en 2012 (3,6 % en 2011).

Cette évolution provient essentiellement de celle de l'emploi. La baisse observée depuis le début de l'année s'accroît pour atteindre -0,3 % au quatrième trimestre (après -0,1 % aux deux trimestres précédents et -0,05 % au premier trimestre 2012).

Sur un an, l'emploi baisse ainsi de 0,5 %, soit 94 000 destructions nettes d'emploi.

Au quatrième trimestre 2012, l'emploi industriel (*graphique 2 et tableau 2*) continue de se dégrader avec un recul de 0,3 %, après -0,2 % aux trois trimestres précédents.

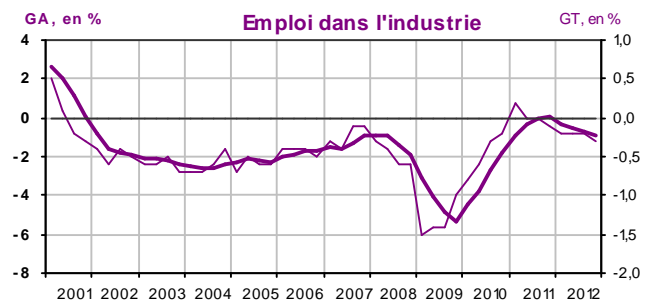
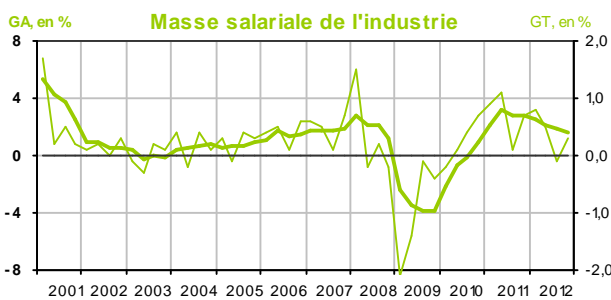
Dans la construction (*graphique 4 et tableau 2*), les pertes d'emploi s'accroissent au quatrième trimestre (-0,7 % après -0,2 %).

Dans le tertiaire (*graphique 5 et tableau 2*), l'emploi se replie de 0,1 %. Les baisses enregistrées dans l'intérim (-3,0 % après -3,5 % au troisième

trimestre) expliquent ces évolutions. Les autres secteurs enregistrent globalement un ralentissement de l'emploi au quatrième trimestre 2012. En effet, les effectifs salariés du tertiaire hors intérim sont stables (-0,0 %) ce trimestre, alors qu'ils progressaient les trimestres précédents à des rythmes de l'ordre de +0,1 % à +0,4 %.

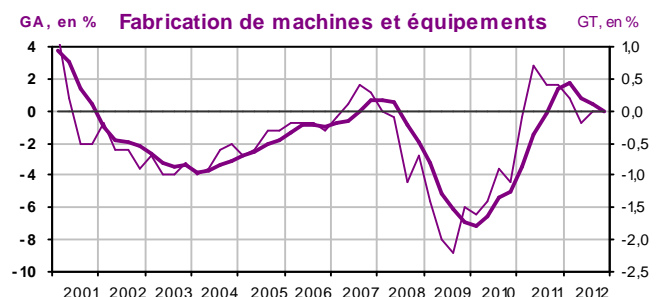
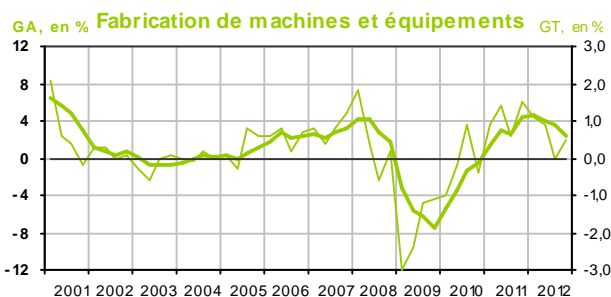
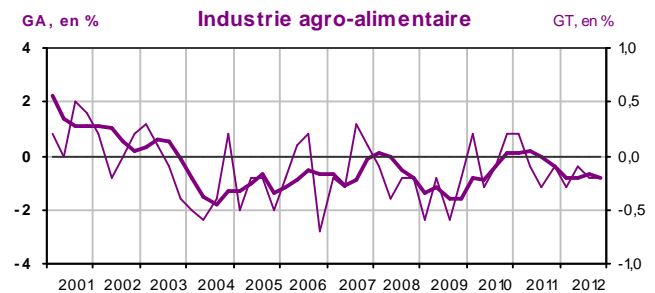
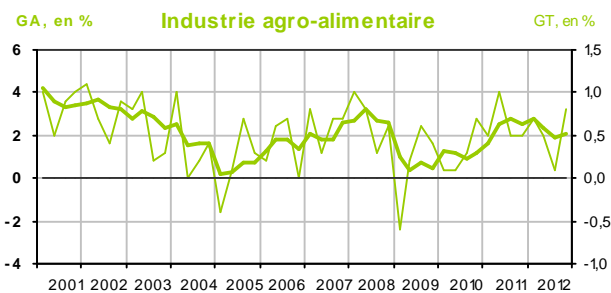
Le salaire moyen par tête (SMPT) augmente quant à lui de 0,4 % au quatrième trimestre 2012 et de 2,1 % sur un an. Compte tenu d'une hausse des prix de 1,2 % sur 12 mois, cette augmentation du SMPT traduit un gain de 0,9 point du pouvoir d'achat.

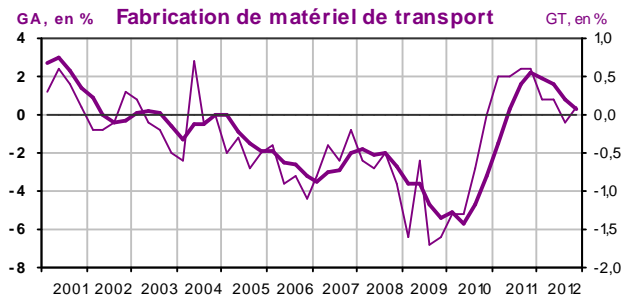
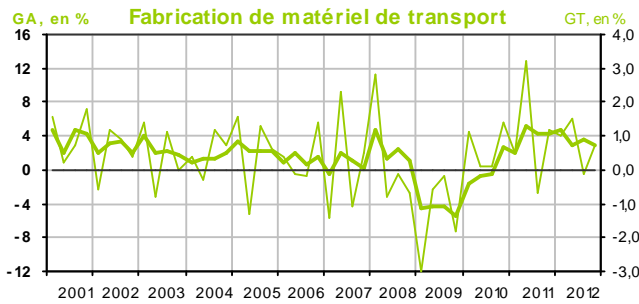
Graphique 2 : Evolutions de la masse salariale et de l'emploi de l'industrie



Source : Acooss-Urssaf

Graphique 3 : Evolutions de la masse salariale et de l'emploi dans quelques secteurs industriels





Source : Acooss-Urssaf

La baisse de l'emploi se poursuit dans l'industrie

Dans l'industrie, la masse salariale augmente de 0,3 % ce trimestre, après une légère baisse (- 0,1 %) au trimestre précédent. Sur un an, elle progresse de 1,6 %.

La baisse de l'emploi entamée fin 2011 se poursuit ce trimestre à un rythme un peu plus élevé qu'au trimestre précédent (- 0,3 %, soit 9 000 postes de moins). Sur un an, les effectifs salariés diminuent de 0,9 %.

Le repli de l'emploi s'observe dans la plupart des secteurs : l'habillement, textile et cuir (- 0,2 %), la fabrication de produits informatiques (- 0,2 %), la métallurgie (- 0,5 %), la fabrication d'équipements électriques (- 0,6 %) et l'industrie des plastiques (- 0,6 %).

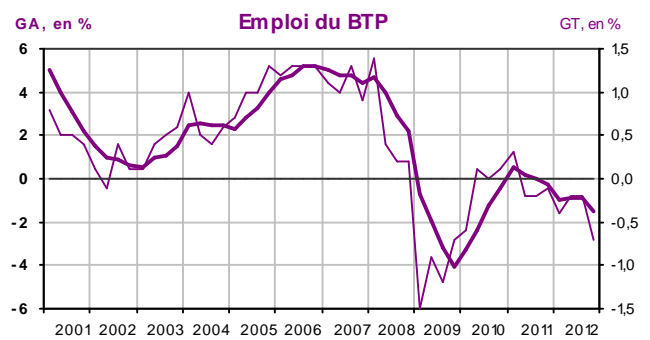
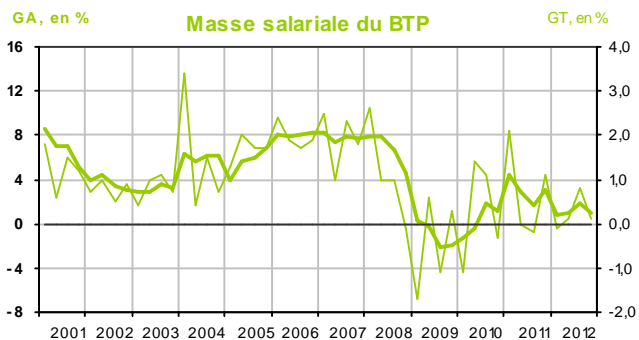
L'emploi dans le secteur de la fabrication de machines et équipements reste relativement stable depuis deux trimestres.

Seuls trois secteurs industriels créent encore des emplois. D'une part, les

secteurs de la distribution d'eau et de l'énergie, moins liés au cycle conjoncturel, enregistrent des hausses respectives de 0,4 % et 0,2 %. D'autre part, l'emploi progresse de 0,1 % dans le secteur de la fabrication de matériel de transport (+ 0,1 %), tiré par les « autres matériels de transport » (+1,8 %), notamment aéronautiques, tandis que les effectifs salariés diminuent de 1,1 % dans l'industrie automobile.

Au quatrième trimestre 2012, le salaire moyen par tête progresse de 0,6 % (+ 2,4 % sur un an).

Graphique 4 : Evolutions de la masse salariale et de l'emploi dans le secteur de la construction



Source : Acooss-Urssaf

Les effectifs du secteur de la construction en recul

Dans le secteur de la construction, la masse salariale augmente de 0,1 % ce trimestre, après une croissance de 0,8 % au troisième trimestre. Sur un an, elle progresse de 0,9 %.

Au quatrième trimestre, la baisse de l'emploi s'accroît et passe à - 0,7 %, après - 0,2 % aux deuxième et troisième trimestres. Sur un an, l'emploi diminue de 1,5 %.

Dans la construction de bâtiments, l'emploi baisse de 0,6 %. Le recul est

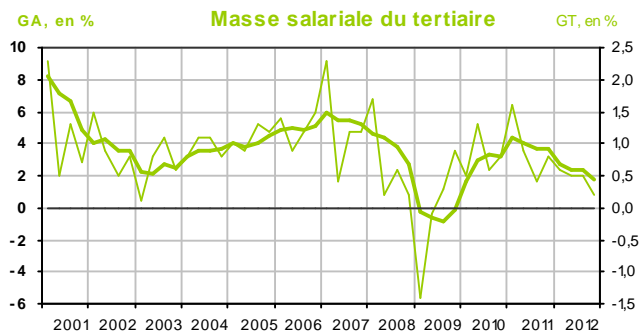
généralisé dans ce secteur : la construction de maisons individuelles (- 1,0 %), la construction d'autres bâtiments (- 0,4 %) et la promotion immobilière de logements (- 0,7 %).

Dans le génie civil, l'emploi baisse de 0,1 % ce trimestre. La construction de réseaux pour fluides et la construction de routes et autoroutes perdent respectivement 0,4 % et 0,3 % de leurs effectifs salariés. En revanche, les effectifs de la construction de réseaux électriques et de télécommunications progressent de 0,4 % ce trimestre.

Dans les travaux de construction spécialisés, l'emploi se contracte de 0,8 % ce trimestre. La plupart des secteurs sont mal orientés : les travaux d'installations électriques (- 2,0 %), la menuiserie (- 1,4 %), la plâtrerie (- 1,1 %), les travaux de maçonnerie générale (- 1,1 %), de peinture et vitrerie (- 0,6 %) ainsi que les installations d'équipements thermiques et de climatisation (- 0,5 %) et d'eau et gaz (- 0,4 %).

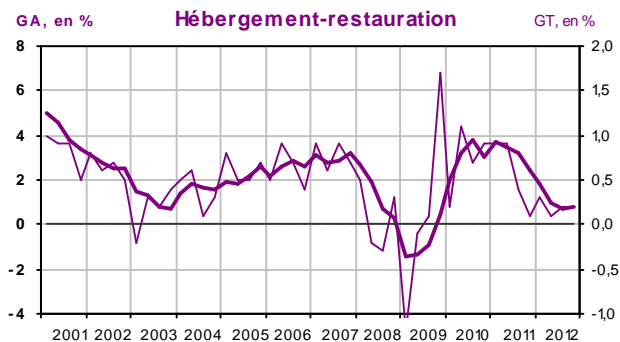
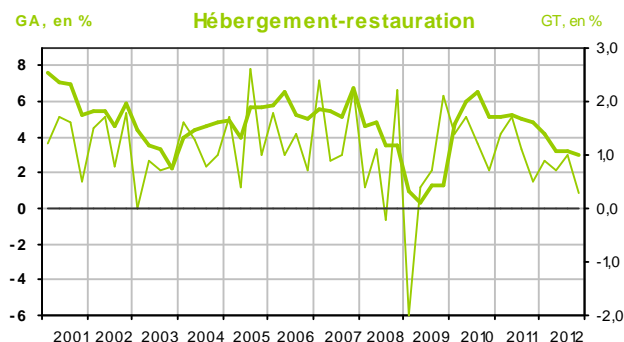
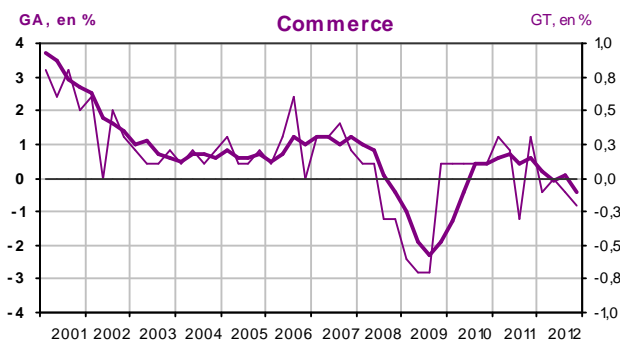
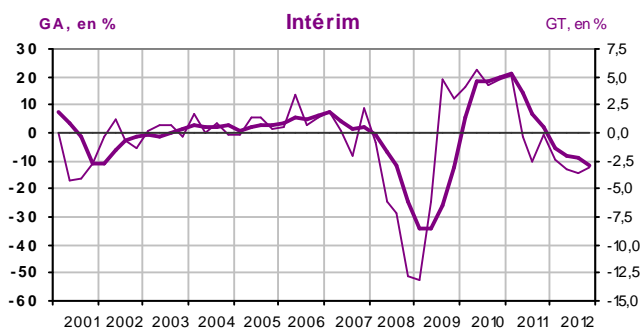
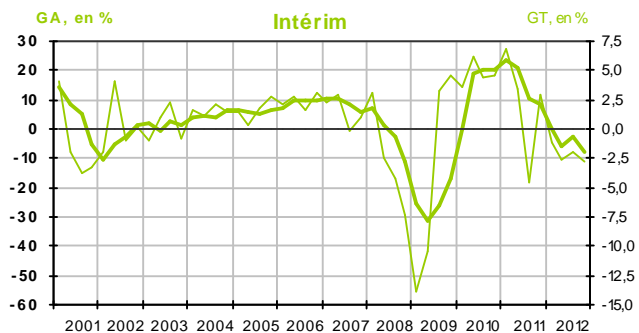
Le salaire moyen par tête augmente de 0,6 % ce trimestre (+ 2,1 % sur un an).

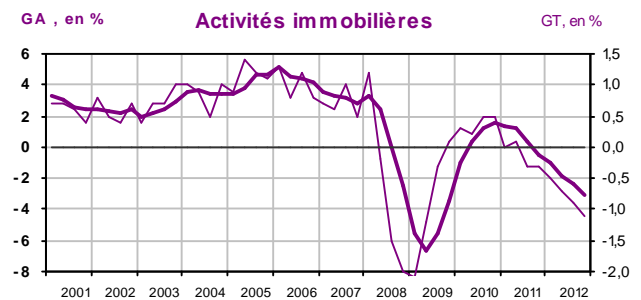
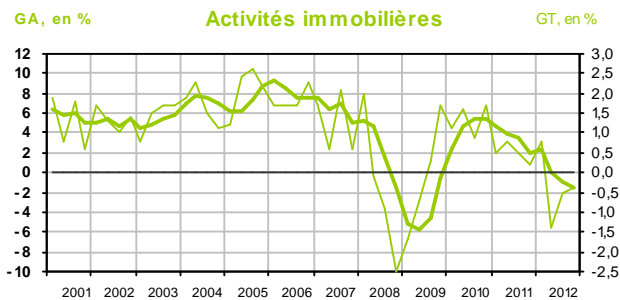
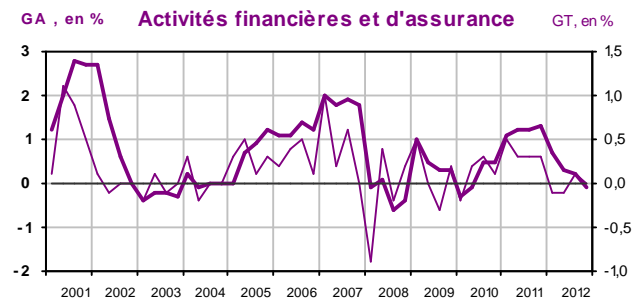
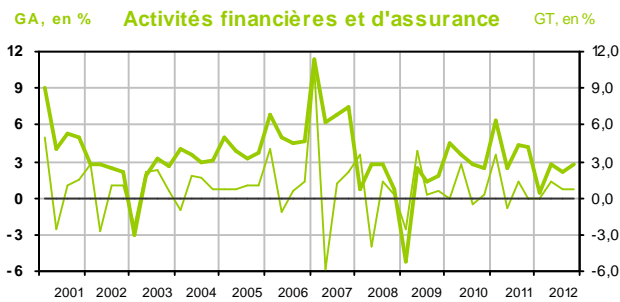
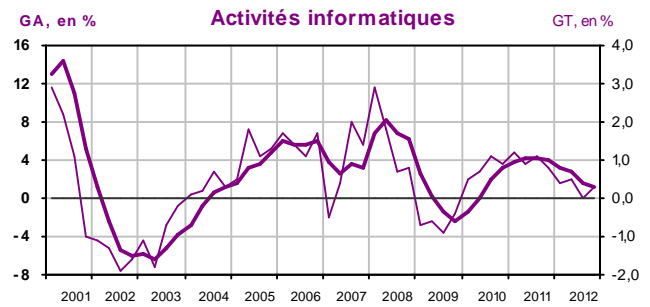
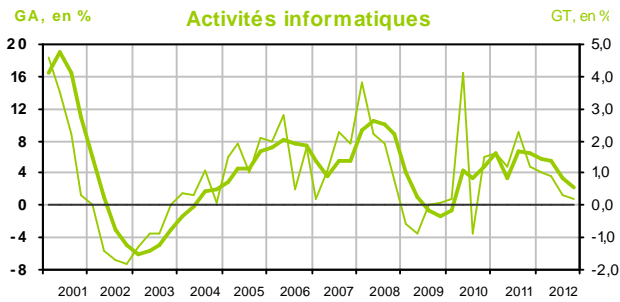
Graphique 5 : Evolutions de la masse salariale et de l'emploi dans le tertiaire



Source : Acooss-Urssaf

Graphique 6 : Evolutions de la masse salariale et de l'emploi dans plusieurs secteurs tertiaires





Source : Acooss-Urssaf

L'emploi s'effrite légèrement, pour la première fois depuis trois ans, dans le tertiaire hors intérim

La masse salariale du secteur tertiaire augmente de 0,2 % au quatrième trimestre 2012 après +0,5 % aux deux trimestres précédents. Sur un an, elle progresse de 1,8 %.

La contraction de l'emploi tertiaire entamée en début d'année 2012 se confirme (-0,1 % au quatrième trimestre après -0,1 % au troisième trimestre et -0,0 % aux deux premiers trimestres). Sur un an, les effectifs du tertiaire sont en baisse de 0,3 %. Comme les trimestres précédents, ce recul résulte principalement d'une forte baisse de l'emploi intérimaire (-3,0 %, soit -11,6 % sur un an).

Dans le tertiaire hors intérim, l'emploi s'effrite légèrement (-0,0 %) au quatrième trimestre, après trois années de légère croissance (entre +0,1 % et +0,4 % par trimestre). Sur un an, il progresse de 0,3 %.

Au quatrième trimestre 2012, les effectifs diminuent nettement dans les activités immobilières (-1,1 %), les télécommunications (-0,5 %) et les arts et spectacles (-0,4 %). Des baisses plus modérées sont enregistrées dans le commerce, la recherche et développement (-0,2 %) ainsi que dans les activités de transports et entreposage (-0,1 %).

L'emploi du secteur associatif est également en légère baisse : -0,1 % ce trimestre après +0,1 % au trimestre précédent. Sur un an, il progresse de 0,4 %.

L'emploi est stable au quatrième trimestre 2012 dans les activités financières et d'assurance ainsi que dans les activités pour la santé humaine.

Les activités les mieux orientées sont l'action sociale et hébergement médico-social (+0,4 %), les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie, les activités informatiques ainsi que l'édition et audiovisuel (+0,3 %). Le secteur de l'hébergement-restauration est également en hausse de 0,2 % en raison de créations d'emplois dans la restauration, alors que l'hébergement est en baisse.

Le salaire moyen par tête du tertiaire progresse de 0,4 % ce trimestre (+2,0 % en glissement annuel).

Tableau 2 : Evolutions de la masse salariale, de l'emploi et du SMPT* par secteur détaillé d'activité économique (NACE 38)

Secteurs (NACE 38)	Masse salariale							Emploi							SMPT*		
	GT (%)					GA (%)	Niveau (Md€)	GT (%)					GA (%)	Niveau (milliers)	GT (%)	GA (%)	Niveau moyen (€)
	2011 T4	2012 T1	2012 T2	2012 T3	2012 T4	2012 T4	2012 T4	2011 T4	2012 T1	2012 T2	2012 T3	2012 T4	2012 T4	2012 T4	2012 T4	2012 T4	2012 T4
BZ Industries extractives	0,6	0,2	0,8	0,1	0,3	1,4	0,2	0,0	-0,2	-0,3	-0,2	-0,2	-0,9	25	0,5	2,3	2 795
CA Industries agro-alimentaires	0,5	0,7	0,5	0,1	0,8	2,1	3,2	-0,1	-0,3	-0,1	-0,2	-0,2	-0,8	496	1,0	2,9	2 174
CB Habillement, textile et cuir	0,1	0,5	-0,1	-0,4	0,2	0,2	0,8	-0,7	-0,8	-0,3	-0,8	-0,2	-2,0	112	0,7	2,5	2 280
CC Bois et papier	0,3	-0,8	-0,2	-0,3	-0,5	-1,8	1,5	-0,8	-0,9	-0,7	-0,8	-1,0	-3,5	195	0,4	1,6	2 474
CD Cokéfaction et raffinage	2,5	-0,6	1,7	2,8	-1,4	2,4	0,1	-0,6	-0,5	0,1	0,3	-0,3	-0,3	11	-1,4	2,9	4 499
CE Industrie chimique	-0,2	0,5	-0,1	0,4	0,6	1,5	1,5	-0,8	-0,4	-0,3	-0,2	0,2	-0,8	141	0,6	2,9	3 487
CF Industrie pharmaceutique	1,4	0,3	-0,9	1,7	0,6	1,7	0,9	-0,4	0,0	0,0	0,1	-0,2	-0,1	80	0,7	1,9	3 785
CG Industrie des plastiques et autres produits non minéraux	0,4	0,5	0,0	-0,3	0,1	0,2	2,3	-0,5	-0,5	-0,6	-0,7	-0,6	-2,3	293	0,7	2,6	2 640
CH Métallurgie et fabrication de produits métalliques	0,5	0,7	0,1	-0,1	0,0	0,7	3,2	0,0	-0,3	-0,3	-0,4	-0,5	-1,4	403	0,4	1,9	2 613
CI Fabrication de produits informatiques, électron. et optiques	0,2	0,2	1,2	0,0	0,3	1,8	1,5	0,1	0,0	-0,4	-0,3	-0,2	-0,9	138	0,6	2,6	3 680
CJ Fabrication d'équipements électriques	-0,5	1,5	-0,6	-0,4	0,9	1,5	1,1	-0,5	-0,5	-0,4	-0,8	-0,6	-2,3	121	1,6	3,8	2 997
CK Fabrication de machines et équipements n.c.a.	1,5	1,1	0,9	-0,1	0,5	2,4	1,7	0,4	0,2	-0,2	0,0	0,0	0,0	190	0,5	2,2	2 980
CL Fabrication de matériels de transport	1,2	1,0	1,5	-0,1	0,7	3,0	3,6	0,6	0,2	0,2	-0,1	0,1	0,3	365	0,7	2,5	3 314
CM Autres industries manuf. ; réparation et installation machines	0,8	0,8	0,3	0,1	0,5	1,6	2,2	0,1	-0,5	-0,3	-0,3	-0,4	-1,4	275	0,8	2,8	2 631
DZ Produc. distribution d'électricité, gaz, vapeur et air conditionné	0,8	2,3	1,7	-1,4	-0,2	2,4	2,0	0,4	0,4	0,6	0,4	0,2	1,7	175	-0,5	0,6	3 794
EZ Production et distribution d'eau, assainissement	1,1	1,2	0,9	1,4	-0,2	3,3	1,3	0,5	0,4	0,3	0,5	0,4	1,6	177	-0,6	1,7	2 361
FZ Construction	1,1	-0,1	0,1	0,8	0,1	0,9	9,2	-0,1	-0,4	-0,2	-0,2	-0,7	-1,5	1 464	0,6	2,1	2 081
GZ Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	0,6	0,7	0,5	0,5	0,1	1,9	20,1	0,3	-0,1	0,0	-0,1	-0,2	-0,4	3 032	0,3	2,0	2 205
HZ Transports et entreposage	0,7	0,8	0,2	0,1	0,2	1,3	10,0	-0,2	-0,1	0,1	0,0	-0,1	-0,1	1 378	0,2	1,4	2 418
IZ Hébergement et restauration	0,5	0,9	0,7	1,0	0,3	3,0	5,0	0,1	0,3	0,1	0,2	0,2	0,8	1 023	0,1	2,2	1 637
JA Edition et audiovisuel	0,3	-0,4	0,7	1,0	0,3	1,6	2,3	-0,5	-1,1	0,6	-0,2	0,3	-0,5	224	0,2	2,6	3 484
JB Télécommunications	0,6	0,6	0,2	1,2	-0,7	1,3	1,4	-0,4	-0,1	-0,4	0,0	-0,5	-1,0	147	-0,4	2,3	3 201
JC Activités informatiques	1,2	1,0	0,9	0,3	0,2	2,3	3,8	0,8	0,4	0,5	0,0	0,3	1,2	351	0,1	0,9	3 657
KZ Activités financières et d'assurance	0,0	-0,1	1,4	0,7	0,7	2,8	8,7	0,3	-0,1	-0,1	0,1	0,0	-0,1	763	0,6	2,7	3 817
LZ Activités immobilières	0,2	0,8	-1,4	-0,5	-0,4	-1,5	1,7	-0,3	-0,5	-0,7	-0,9	-1,1	-3,1	235	0,6	1,3	2 400
MA Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	1,6	0,7	0,8	0,8	0,3	2,7	9,5	0,6	0,1	0,3	0,1	0,3	0,7	922	0,2	1,8	3 451
MB Recherche et développement	0,5	1,9	-0,8	1,0	0,0	2,1	1,6	0,2	0,4	0,2	0,0	-0,2	0,3	158	0,1	1,6	3 283
MC Autres activités scientifiques et techniques	0,6	1,1	-0,4	0,8	-0,1	1,4	1,6	-0,3	-0,4	-0,3	-0,1	-0,8	-1,6	205	0,4	2,8	2 525
NZ Activités de services administratifs et de soutien	1,9	0,1	-0,2	-0,9	-0,8	-1,7	9,7	0,4	-0,7	-0,9	-1,3	-0,6	-3,5	1 752	0,2	1,4	1 834
OZ Administration publique	-0,2	-0,8	1,9	0,2	0,8	2,1	2,0	-0,5	-0,2	-0,2	-0,1	0,0	-0,6	176	0,8	2,9	3 725
PZ Education	0,6	0,8	0,0	1,4	0,3	2,6	1,7	0,2	-0,1	0,2	0,4	-0,1	0,5	306	0,2	2,0	1 811
QA Activités pour la santé humaine	0,7	1,0	0,6	0,8	0,3	2,8	3,5	0,2	0,2	0,2	0,4	0,0	0,8	553	0,1	1,8	2 114
QB Action sociale et hébergement médico-social	1,0	1,4	1,0	0,9	0,8	4,1	5,1	0,5	0,7	0,5	0,6	0,4	2,2	1 086	0,3	1,9	1 566
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	-0,2	2,8	0,5	-0,2	0,1	3,2	1,7	-0,2	0,6	0,5	0,1	-0,4	0,8	280	0,3	2,3	1 982
SZ Autres activités de services	0,3	1,6	-0,5	0,6	1,3	2,9	3,3	0,0	0,2	-0,2	-0,1	0,0	-0,1	564	1,4	3,0	1 932
Activités diverses et non classées	1,2	0,1	-1,7	1,1	0,8	0,4	0,2	0,5	0,4	-0,9	0,5	0,6	0,6	20	0,3	-0,1	2 522
Total	0,8	0,6	0,5	0,4	0,2	1,7	129,1	0,1	-0,0	-0,1	-0,1	-0,3	-0,5	17 827	0,4	2,1	2 410
Total hors intérim	0,8	0,7	0,5	0,5	0,4	2,0	125,4	0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	17 262	0,4	2,0	2 420
Industrie	0,7	0,8	0,5	-0,1	0,3	1,6	27,1	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,3	-0,9	3 196	0,6	2,4	2 818
Construction	1,1	-0,1	0,1	0,8	0,1	0,9	9,2	-0,1	-0,4	-0,2	-0,2	-0,7	-1,5	1 464	0,6	2,1	2 081
Tertiaire (y compris intérim)	0,8	0,6	0,5	0,5	0,2	1,8	92,8	0,2	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,3	13 156	0,4	2,0	2 348
Intérim	2,9	-1,2	-2,6	-1,9	-2,7	-8,1	3,7	-0,1	-2,4	-3,2	-3,5	-3,0	-11,6	570	0,6	2,4	2 102
Associations	0,5	1,0	0,6	0,8	0,4	2,8	8,8	0,1	0,2	0,1	0,1	-0,1	0,4	1 731	0,4	2,3	1 689

* Salaire moyen par tête

Source : Acooss-Urssaf

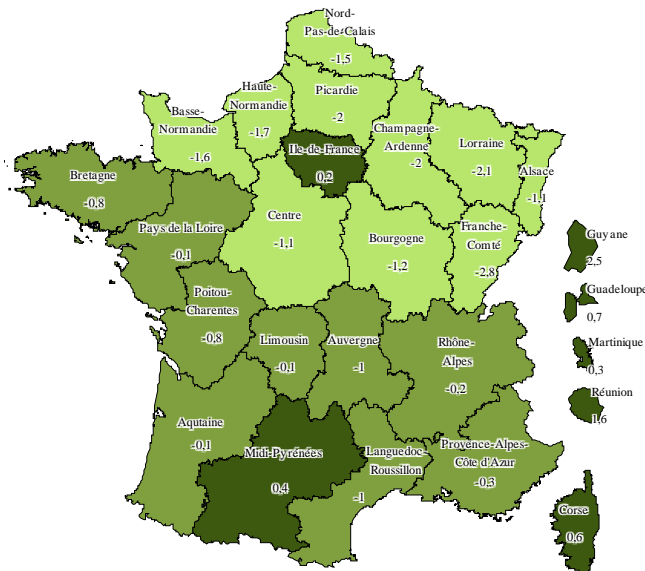
Carte 1 : Glissement annuel de la masse salariale du secteur privé au quatrième trimestre 2012

Evolution nationale : + 1,7 %



Carte 2 : Glissement annuel de l'emploi du secteur privé au quatrième trimestre 2012

Evolution nationale : - 0,5 %



Source : Acooss-Urssaf

L'emploi en baisse dans la plupart des régions

Sur un an, l'emploi se contracte dans la plupart des régions (carte 2). Les disparités tendent à diminuer, traduisant le fait que le repli conjoncturel affecte les régions de manière plus homogène ce trimestre.

Les Dom et les régions Corse, Midi-Pyrénées et Ile-de-France continuent de créer des emplois sur un an, avec cependant des rythmes plus modérés qu'au trimestre précédent (Carte 2). En revanche, les autres régions enregistrent des baisses d'effectifs sur un an comprises entre - 2,8 % et - 0,1 %.

Les régions du nord-est sont les moins bien orientées : la baisse de l'emploi y est comprise entre 1,1 % et 2,8 %. L'emploi intérimaire s'y contracte fortement (- 16,0 % en moyenne), comme en Franche-Comté qui perd un quart de ses emplois intérimaires en un an. De même, l'emploi dans l'industrie se tasse, avec des évolutions comprises entre - 2,6 % (Picardie) et - 0,8 % (Centre). Les autres services (en dehors du commerce et de l'hébergement-restauration), sont créateurs d'emploi

dans le Nord-Pas-de-Calais (+ 0,4 %) et la Basse-Normandie (+ 0,3 %), ainsi que dans la région Centre (+ 0,2 %) et l'Alsace (+ 0,1 %).

Dans les régions de l'arc ouest-sud, l'emploi évolue entre - 0,1 % et - 1,0 %. Les pertes d'emploi dans l'intérim et l'industrie sont en partie compensées par les créations d'emplois dans les autres services. Par ailleurs, le dynamisme de l'emploi dans l'hébergement-restauration empêche une plus forte dégradation de l'emploi régional en Rhône-Alpes, en Pays de la Loire, en Aquitaine, et dans une moindre mesure en Auvergne.

Au quatrième trimestre 2012, les régions Midi-Pyrénées et Ile-de-France sont toujours créatrices d'emplois (respectivement + 0,4 % et + 0,2 %). Midi-Pyrénées se démarque par la bonne tenue de son industrie et des autres services. En Ile-de-France, l'hébergement-restauration et la construction sont les secteurs les mieux orientés.

En Corse, l'emploi augmente de 0,6 % ce trimestre. La plupart des secteurs restent créateurs d'emploi, sauf l'hébergement-restauration.

Dans les Dom, la Guyane et la Réunion sont les plus dynamiques (+ 2,5 % et + 1,6 %), soutenues par la plupart des secteurs, en dehors de l'intérim. En Guadeloupe (+ 0,7 %), la construction et l'intérim tirent l'emploi vers le haut. En Martinique (+ 0,3 %), les créations d'emploi dans le commerce et l'intérim compensent les pertes dans l'hébergement-restauration, la construction et l'industrie.

Sur un an, l'évolution de la masse salariale reste positive dans toutes les régions hormis en Franche-Comté (- 1,8 %), qui connaît la plus forte baisse d'effectifs (- 2,8 %). La masse salariale est particulièrement dynamique (+ 3,6 %) en région Midi-Pyrénées, soutenue par les activités aéronautiques.

Arnaud Boulliung

Urssaf d'Alsace

Mihaela Mosu-Nasr

Elodie Sévin

Yi Zhang

Département des études statistiques
et de l'observation des cotisants
(DESOC)

Encadré : Sources et méthodologie

Les Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations (BRC) sont remplis par les établissements employeurs du régime général exerçant leur activité en France (Métropole et Dom) qui déclarent aux Urssaf leurs cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que leurs effectifs salariés. Cette déclaration est mensuelle si l'effectif de l'entreprise est supérieur à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil.

La base Séquoia centralise depuis janvier 1997 ces déclarations et comporte environ 600 000 comptes mensuels et 1 300 000 comptes trimestriels actifs (plus du double en comptabilisant les comptes actifs au moins une fois depuis 1997). Elle est alimentée par des extractions mensuelles. L'extraction qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité (99,9%) des déclarations. Les bordereaux arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimés dans un premier temps par l'Accoss à partir des informations des périodes précédentes, puis cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique, essentiellement sur le trimestre précédent. En outre, une série de retraitements est opérée afin de fiabiliser les données. Dans cette publication, la méthode de retraitement des comptes déclarant moins de 250 euros par mois a été revue. Cette correction révisé de -0,08 pt le glissement trimestriel de l'emploi enregistré au premier trimestre 2012 et, en conséquence, les glissements annuels observés aux trois premiers trimestres 2012.

Les données sont également désaisonnalisées pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Ces corrections peuvent également conduire à des révisions des périodes antérieures. **Les coefficients saisonniers sont revus une fois par an avec la publication des données sur le quatrième trimestre.** L'impact des révisions de CVS intervenues ce trimestre sont présentées ci-dessous pour les deux dernières années.

Impact des révisions de CVS sur les glissements trimestriels de l'emploi et de la masse salariale

en pt	2011				2012			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Emploi	0,13	-0,03	-0,05	-0,06	0,14	-0,05	-0,04	-0,05
Masse salariale	0,04	0,00	-0,06	0,06	-0,02	-0,05	0,05	0,06

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic - Pôle Emploi (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile). Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Cette dernière est présente également dans le domaine des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers, pour lesquels la couverture des Urssaf n'est donc pas totale.

La dernière nomenclature d'activité NAF (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) est en vigueur depuis le 1er janvier 2008.

Cette publication suit dorénavant le secteur « associations ». Celui-ci regroupe près de 10 % des effectifs salariés du secteur privé. Il comprend la plupart des personnes morales associatives ou assimilées identifiées par leur catégorie juridique Insee : les associations non déclarées (9210), les associations déclarées (9220), les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économique » (9221), les associations intermédiaires (9222), les associations d'utilité publique (9230), les associations de droit local (9260). Ne sont en revanche pas retenus : les congrégations (9240), les groupements d'employeurs (9223) et les comités d'entreprise ; ces catégories recouvrent des secteurs d'activités spécifiques (services aux entreprises ou activités culturelles). La quasi-totalité des établissements associatifs exerce dans le tertiaire, notamment dans les secteurs de l'action sociale et hébergement médico-social (qui représente 50 % de l'emploi associatif), des autres activités de services (16 %), de l'éducation (12 %), de la santé (8 %), des arts, spectacles et activités récréatives et de loisirs (8 %).

L'assiette salariale totale ou l'assiette déplafonnée désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend

également des éléments de rémunération non soumis à cotisations sociales. Elle est notamment constituée des éléments assujettis au « forfait social », en particulier l'intéressement, la participation, l'abondement de l'employeur aux plans d'épargne salariale et le financement de certains éléments de retraite supplémentaire. Hors forfait social, l'assiette CSG comprend également des indemnités versées lors de la rupture du contrat de travail ou à l'occasion de la cessation forcée des fonctions (indemnités de licenciement, de départ volontaire, de rupture conventionnelle, de chômage partiel et de mise à la retraite). Le financement de la prévoyance complémentaire figure également dans ce segment.

Une révision des éléments composant l'assiette déplafonnée a été réalisée au cours du quatrième trimestre 2010. L'assiette déplafonnée inclut dorénavant les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant de diverses exonérations dont les principales sont celles des centres communaux d'action sociale (CCAS) et celle des contrats de professionnalisation.

L'effectif salarié est un effectif en fin de trimestre ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif réel en fin de mois diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Accoss. L'effectif moyen est égal à la demi-somme des effectifs de fin de trimestre.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Le glissement trimestriel (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

Le glissement annuel (GA) compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

Les séries trimestrielles de l'emploi produites par l'Accoss sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique

Par cette labellisation, l'Autorité de la statistique publique reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Accoss aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

cf. avis n°2011-02, JORF n°0270 du 22/11/2011

Pour approfondir...

- « Baisse modérée des embauches de plus d'un mois au quatrième trimestre 2012 », *Accoss Stat n°166*, janvier 2013.
- « Les particuliers employeurs au troisième trimestre 2012 », *Accoss Stat n°163*, décembre 2012.
- « Principaux indicateurs mensuels Accoss-Urssaf à fin janvier 2012 », *Le baromètre économique n°29*, Accoss, février 2013.

A paraître : *Le baromètre économique n° 30*, Accoss, mars 2013.